



Avis d'audience par écrit

Le 13 septembre 2024

Réf. 2024-H-108

La CCSN tiendra une audience par écrit sur la demande du Saskatchewan Research Council visant à renouveler son permis de déchets de substances nucléaires pour le projet de remise en état du site de la mine Gunnar

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires à l'automne 2024. L'audience vise à examiner la demande présentée par le Saskatchewan Research Council (SRC) concernant le renouvellement de son permis de déchets de substances nucléaires pour le [projet de remise en état du site de la mine Gunnar](#) (le projet), qui est situé sur le site de la mine d'uranium Gunnar (le site) hérité de la guerre froide. Le site se trouve dans le nord de la Saskatchewan, sur le territoire visé par le Traité n° 8 (1899), dans la patrie de la Nation métisse et sur les territoires traditionnels des Dénésulines, des Cris et des Métis.

Le permis actuel, qui expire le 30 novembre 2024, autorise le SRC à mener des travaux continus de remise en état sur le site. Le projet est divisé en 3 phases, et le SRC procède actuellement à l'exécution de la phase 2. Le SRC a présenté une demande de renouvellement de son permis de déchets de substances nucléaires pour une période de 18 mois dans le but d'achever les travaux de remise en état de la phase 2. Dans l'éventualité où la Commission déciderait de renouveler le permis comme demandé, le SRC a fait part de son intention de présenter, avant la fin de cette période de 18 mois, une demande de renouvellement de permis à plus long terme et de modification de permis en vue d'obtenir l'autorisation de passer à la phase 3 du projet. Toute demande de renouvellement de permis à plus long terme devra faire l'objet d'un processus d'audience publique distinct.

Conformément à l'article 3 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. Dans le cadre de cette audience, la Commission tiendra compte des mémoires du SRC et du personnel de la CCSN. Conformément à l'article 12 des Règles, le SRC a demandé que certains renseignements associés à son mémoire soient tenus confidentiels. La demande de confidentialité du SRC et la décision de la Commission à cet égard seront disponibles sur le site Web de la CCSN, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission, à une date ultérieure.

Les mémoires du SRC et du personnel de la CCSN seront disponibles sur le site Web de la CCSN à cnsccsn.gc.ca, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission, après le **20 septembre 2024**. Par la suite, la Commission délibérera et rendra une décision sur la demande du SRC. Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera affiché sur le [site Web de la CCSN](#), et fourni sur demande par le Greffe de la Commission. La Commission devrait rendre sa décision à l'automne 2024.

Pour obtenir plus de renseignements sur le processus d'audiences publiques de la Commission, ou sur le titulaire de permis ou l'installation visés par la question à l'étude, ou encore pour demander des documents, veuillez communiquer avec :

Agent du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : 343-542-8587 ou 1-800-668-5284

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Site Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande d'information au demandeur, veuillez communiquer avec :

Gestionnaire de projet, projet de remise en état de la mine et de l'usine Gunnar
Saskatchewan Research Council
820 51st St
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0X8

Courriel : david.sanscartier@src.sk.ca

Site Web : [Projet CLEANS | Saskatchewan Research Council \(www.src.sk.ca\)](#) (en anglais)